

Le 6 septembre 2019

Madame, Monsieur, A la population
01400 SANDRANS

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion public n° 57 du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Lundi 16 Septembre 2019 à 20H00
A la mairie

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Bernard OLLAGNIER

Ordre du jour :

A / Approbation du compte rendu n° 56 du 22 Juillet 2019

B / Délibérations

1- Emplacement entre la mairie et le cimetière

Dans le cadre du Projet Jeune (Bilan en annexe) et suite à l'inauguration de la table de ping-pong le 19 Juin dernier, Monsieur Dominique Baumann sollicite le Conseil municipal afin de définir l'utilisation de l'espace situé entre la Mairie et le cimetière.

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur l'utilisation de l'espace situé entre la Mairie et le cimetière.

2- RSE – Modification du Contrat en Offre de marché

RSE (Régie Services Energie) propose d'établir les contrats de fourniture électrique pour la Mairie, l'Ecole, l'Eglise et la Salle des fêtes, en offre de marché. (Modalités en annexes)

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur la modification en Offre de marché des contrats de fourniture électrique pour la Mairie, l'Ecole, l'Eglise et la Salle des fêtes .

3- SIEA – Mission de collecte et de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) a pour but d'inciter les fournisseurs d'énergie (Carrefour, Total, EDF...), acteurs appelés « obligés », à promouvoir les économies d'énergies. Ils peuvent réaliser eux-mêmes des opérations d'économies d'énergie auprès de leur clients OU acheter des CEE sur le marché auprès des acteurs dit « éligibles ». Le SIEA étant, au sens du dispositif, un acteur éligible, se propose de collecter et vendre les CEE des établissements publics du département. Dans ce cadre, une convention doit être signée.

Les conseillers municipaux sont appelés à délibérer à :

- 1) **Accepter les dispositions par lesquelles la commune confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie issues d'opérations génératrices et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient au titre de leur production conformément à l'article VIII de la convention.**
- 2) **Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de collecte et de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie concernées et de toutes les pièces concernant ce service (attestations sur l'honneur...).**
- 3) **S'engager à transmettre les documents liés à la mission de collecte et de valorisation (devis, facture...).**
- 4) **S'engager à tenir informé le SIEA de l'état d'avancement des opérations de travaux.**

4- Voirie – Entretien 2019

Suite à la réunion de la commission voirie-cimetière, Monsieur Jean-François Morellet, sollicite le Conseil Municipal, afin d'entretenir les routes de la commune, compte 615231 du budget Communal ou 20 000 € on été budgétisé. La société Colas a transmis un devis d'un montant 16 245.30 € TTC afin de rénover certains chemins.

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur le devis de la société Colas afin d'entretenir les routes de la commune.

5- « Clos Romarin » Travaux de VRD

Monsieur Jean-François Morellet, 1^{er} adjoint, sollicite le Conseil Municipal, dans le cadre de l'implantation du lotissement le « Clos Romarin », ou la réalisation d'un branchement et d'un réseau d'eaux usées est nécessaire, opération n°16 inscrite au budget assainissement pour 59 551.98 €. L'entreprise EGCA a transmis un devis d'un montant de 25 366.80 € TTC.

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur le devis de la société EGCA afin de réaliser le branchement et le réseau d'eaux usées pour le lotissement « Le Clos Romarin » .

6- Budget Commune – Décision modificative N°2

A la demande de la Trésorerie, une régularisation de compte est à effectuer. En effet quatre mandats figurent au compte 2318 " travaux en cours autres immobilisations corporelles" alors que le libellé correspond au PLU imputé sur le compte 202 "frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre". Afin d'émettre un mandat au compte 202-041 et un titre au compte 2318-041 pour un montant de 41061.71 € (le total des quatre mandats), un vote de crédit supplémentaire est nécessaire.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2318/041 recette	Autres immo corp en cours	41 061.71 €
202-041 dépense	Frais doc urbanisme, numérisation.	41 061.71 €

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur cette décision modificative.

7- Budget Commune - Amortissement

A la demande du Trésor Public et en application des dispositions prévues à l'article L 2321-2-28° du CGCT, les subventions d'équipements versées par la collectivité (imputées à la subdivision intéressée du compte 204) sont obligatoires même pour les collectivités de - de 3500 habitants. Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, en application des préconisations réglementaires, les durées d'amortissement par instruction et par compte. Pour le transformateur du lotissement « Champ Cazet » figurant au compte 2041511, exercice 2017, d'un montant de 29 583 € TTC, un amortissement sur une durée de 15 ans (durée maximale) est proposée.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur l'amortissement du transformateur du lotissement « Champ Cazet ».

8- Budget Assainissement - Amortissement

A la demande du Trésor Public et dans le cadre de l'instruction M49 rendant obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour les services public d'eau, d'assainissement et le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, en application des préconisations réglementaires, les durées d'amortissement par instruction et par compte. Pour les opérations de raccordement au tout à l'égout, figurant au compte 2158, exercices 2017 et 2018, pour un montant total de 11 760 € TTC, un amortissement sur une durée de 30 ans est proposé.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur l'amortissement des opérations de raccordement au tout à l'égout, exercices 2017 et 2018.

9- Budget Assainissement – Décision modificative N°2

Afin de mandater les amortissements des raccordements au tout à l'égout, au compte 6811/042, (tableau des amortissements en annexe) non prévus au budget 2019, un mouvement de crédit est nécessaire de 544 € qui seront déduits du chapitre 011, chapitre avec solde créditeur, et virés au compte 6811/042 dotations aux amortissements.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
6811/042 Dotations aux amortissements		544.00 €
6061/011 Fournitures non stockables	544.00 €	

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur cette décision modificative.

10- Borne de charge électrique

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal suite à la proposition de RSE (Régie Services Energie) via la société Etotem, d'installer une borne de charge pour les voitures électriques. Cette opération est financée par la RSE. Deux places seront réservées sur le parking de la mairie.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur l'installation d'une borne de charge pour les voitures électriques.

c/ Questions diverses et informations

- **PLU** : Informations par Monsieur le Maire
- **Projet Antenne-relais** : Informations par Monsieur le Maire
- **Camping « Le Cocagne »** : Informations par Monsieur le Maire
- **Agence de l'eau** : Présentation du rapport d'activité 2018
- **Nouvelle Ecole** : Déménagement du grenier de l'ancienne mairie et de l'école actuelle à planifier.
- **Lagune** : Coupe des roseaux à planifier.
- **Conseil** : Date du prochain conseil municipal à fixer. La date du lundi 4 Novembre est proposée.
Rappel : En cas d'absence, une délégation de vote est recommandée.